

La Ville vous proposait jusqu'ici de recevoir gratuitement sur votre téléphone des alertes SMS relatives à l'actualité de la jeunesse et de la petite enfance.

À partir de janvier 2022, ce service d'alertes par SMS prend fin : les informations vous seront désormais transmises via les notifications sur l'application de la Ville.

>> Vous pouvez télécharger gratuitement l'appli [en cliquant ici](#). ^[1]

Repères:

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication:

communication@ville-cormeilles95.fr ^[2]

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Source URL:<https://www.ville-cormeilles95.fr/formulaire/recevez-les-alertes-sms>

Liens

[1] <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/telechargez-lappli#> [2] <mailto:communication@ville-cormeilles95.fr>